



# LIVING STREETS

**VADE MECUM**

Ville de Bruxelles

2016 - 2018





**LIVING  
STREETS**

**Les temps changent.** Construire la ville ne se fait plus à huis clos entre politiciens, administration et experts, mais à l'extérieur, dans la rue, avec les habitants. Du moins il faudrait qu'il en soit ainsi car c'est l'approche qui garantit les meilleurs résultats. A Bruxelles, on voit apparaître de plus en plus d'initiatives locales presque entièrement portées par des habitants. Il y a là un potentiel urbain immense pour peu que nous y accordions notre temps et notre soutien afin de l'aider à se réaliser.

Les **Rues à Vivre** s'intègrent parfaitement dans cette vision : elles permettent aux habitants d'expérimenter de nouvelles idées là où ils vivent pendant quelques mois. Ils reçoivent un budget ainsi que le soutien de la Ville, mais c'est à eux de prendre les choses en main et de voir ce qui fonctionne le mieux. L'objectif est de créer une sorte de « laboratoire urbain » où les habitants imaginent et expérimentent de nouvelles manières de vivre ensemble. Il ne s'agit pas simplement de fermer la rue au trafic, d'installer des infrastructures de jeu ou du mobilier urbain. Il s'agit surtout de tisser de nouveaux liens et de renforcer la cohésion sociale. Par la suite, il s'agira d'envisager comment l'espace public peut être amélioré de façon structurelle, en tenant compte des besoins et usages définis par les habitants.

La ville de Gand poursuit déjà depuis quelque temps l'expérience des Rues à Vivre. A Bruxelles, il s'agit d'un projet pilote très prometteur mené avec le précieux soutien du programme européen LIFE/Living Streets. La première Rue à Vivre était un succès et nous souhaitons vivement en développer d'autres à l'avenir. Le présent Vade Mecum vous présente comment lancer une Rue à Vivre et répondra, j'espère, à toute vos questions.

**David Weytsman**

Echevin de la Participation et des Contrats de quartier durable.

\*\*\*

**Vous vivez dans votre rue, vous la connaissez comme personne d'autre.** Pour savoir comment vous voulez vivre votre rue, nous avons besoin de votre aide. La situation existante peut toujours s'améliorer et nous pensons que vous pouvez y jouer un rôle clé.

Vous vous êtes sûrement déjà imaginés à quoi ressemblerait votre rue idéale. Et si ce n'est pas le cas, vos voisins en ont bien une petite idée.

Avec l'aide de vos voisins vous pouvez penser à un grand ou petit changement dans votre rue. Avec un petit budget, on peut faire bien plus qu'on ne le pense. L'Echevine Ans Persoons, moi-même et le Collège mettons les services de la Ville à votre disposition afin de pouvoir réfléchir à des améliorations envisageables. Il est possible que toutes les propositions ne soient pas réalisables, peut-être qu'elles sont plutôt faisables à long terme, mais celui qui ne tente rien n'a rien. Si vous participez, vous apporterez une belle contribution au bien-être de votre rue.

**Els Ampe**

Echevine des Travaux publics, de la Mobilité et du Parc automobile





**LIVING  
STREETS**

\*\*\*

*C'est de la **physionomie des rues que se compose le visage des villes**. Bruxelles est ainsi attractive parce que ses rues sont vivantes. Chacune a sa personnalité singulière, mêlant histoire, paysage urbain et empreinte de ses habitants successifs. Savoir vivre sa rue revient à imaginer de nouvelles formes d'urbanité pour celle-ci. Voilà pourquoi nous vous invitons à suggérer les aménagements, usages ou équipements les mieux adaptés à votre rue. Pour y réinventer le goût d'être ensemble.*

**Khalid Zian**

Echevin des Espaces verts et de l'Environnement





## **Qu'est-ce qu'une Rue à Vivre ?**

Le projet Living Streets (Rues à Vivre) permet de soutenir des habitants de la Ville de Bruxelles qui souhaitent se réapproprier l'espace public et mettre en œuvre des solutions pour améliorer la qualité de la vie dans la rue où ils résident.

Dans une Rue à Vivre, les habitants se rencontrent, se réunissent et réfléchissent aux problématiques de la rue où ils vivent. Ils identifient leurs besoins et imaginent ensemble comment y répondre concrètement. Une Rue à Vivre libère l'imaginaire pour faire émerger des alternatives qui transforment l'espace public, renforcent les dynamiques collectives, la cohésion sociale et la solidarité.

Une Rue à Vivre est un laboratoire urbain qui débouche sur des réalisations inédites dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'agro-écologie, la culture, les loisirs, le sport, l'économie locale ou les modes de déplacement.

Bruxelles Participation est le service de la Ville qui vous accompagne dans le lancement d'une Rue à Vivre. Les services Travaux Publics et Espaces Verts apportent un soutien pratique à votre projet.

## **Qui peut lancer une Rue à Vivre ?**

Toute personne domiciliée sur le territoire de la Ville de Bruxelles peut lancer une Rue à Vivre là où elle réside. Pour cela, elle doit mobiliser minimum 3 habitants (de ménages différents) de la rue et créer un groupe porteur de projet.

Toute association, comité de quartier ou collectif d'habitants peut également lancer une Rue à Vivre à condition de mobiliser minimum 3 habitants (de ménages différents) de la rue concernée et de constituer avec eux un groupe porteur de projet.

La Ville de Bruxelles se réserve le droit d'accepter ou de refuser, sur une base objectivement motivée, tout projet qui lui sera présenté.





## Comment lancer une Rue à Vivre?

Le lancement d'une Rue à Vivre est un processus en 7 étapes :

1. Rencontrer Bruxelles Participation, le service Travaux Publics et le service Espaces Verts pour définir votre projet dans ses grandes lignes et en évaluer la faisabilité.
2. Rencontrer les habitants de la rue pour les informer au sujet du projet, faire un premier sondage de leurs besoins et envies pour la rue.
3. Constituer une groupe porteur de projet réunissant au minimum 3 habitants de la rue.
4. Remplir la Feuille de Lancement (en annexe) et la remettre à Bruxelles Participation au plus tard 3 mois avant la date de commencement de votre projet de Rue à Vivre.

La Feuille de Lancement est complétée en collaboration étroite avec Bruxelles Participation. Elle vous permet de répondre à une série de questions importantes, par exemple :

- Sur quel périmètre allons-nous agir (rue, place, parvis, square) ?
  - Sur quelles thématiques allons-nous agir ?
  - Quelles seront les dates de commencement et de fin du projet ?
  - Quelle sera la fréquence et quels seront les horaires des activités ?
  - Quel est notre budget prévisionnel ?
5. Réunir les habitants pour faire émerger les idées et choisir ensemble les actions qui seront réalisées.
  6. Préparer les actions à mener et introduire une demande d'autorisation pour l'organisation d'un évènement (voir formulaire en annexe). Notez qu'une Rue à Vivre ne nécessite pas automatiquement de fermer la rue au trafic.





7. Lancer les activités pendant la période convenue. Une Rue à Vivre peut être organisée à tout moment de l'année et peut durer de 1 à 2 mois, sans nécessairement proposer des activités en continu (les activités peuvent par exemple être proposées le week-end ou le mercredi après-midi).

### **A quels critères doit répondre une Rue à Vivre ?**

Une Rue à Vivre :

- Contribue d'une manière créative à l'amélioration de la qualité de la vie dans l'espace public selon les principes du développement durable,
- Contribue au bien commun, à la solidarité et à la cohésion sociale,
- Est réalisée dans une dynamique collective et inclusive, à l'écoute des avis, remarques et souhaits de chaque habitant(e),
- Est accessible à toutes et tous, quelle que soit son origine, langue, sexe et âge,
- Propose des activités gratuites ou à un prix symbolique.

Les habitants sont encouragés à construire ensemble une Charte de leur Rue à Vivre afin de formaliser les valeurs et principes de fonctionnement qui vont orienter l'action collective et la vie dans l'espace public.

### **Comment la Ville de Bruxelles peut-elle vous aider ?**

Une Rue à Vivre repose sur une collaboration étroite entre les habitants et la Ville. Bruxelles Participation, le service des Travaux Publics et le service Espaces Verts aident les habitants à imaginer, formaliser et lancer leur projet.

Par l'intermédiaire de Bruxelles Participation, la Ville apporte un soutien financier (grâce au programme européen LIFE), oriente et conseille les porteurs de projets au sujet de leurs démarches administratives (autorisations, assurances,...), de la logistique (matériel, communication,...) et de la méthodologie en matière de participation citoyenne.





### **Quelle aide financière est prévue?**

Un projet de Rue à Vivre peut disposer d'un budget entre 1000 et 5000 euros.

L'aide financière est destinée à couvrir les dépenses d'investissement et de fonctionnement du projet (y compris les éventuelles primes d'assurance), à l'exclusion des frais de gestion (frais bancaires et administratifs) et des frais de personnel (le groupe porteur ne peut pas se rémunérer).

Toutes les dépenses doivent être justifiées par une facture ou un ticket de caisse. Les dépenses de plus de 500€ doivent être validées préalablement par Bruxelles Participation.

Le montant accordé doit être dépensé avant la date de fin du projet de Rue à Vivre telle que mentionnée sur la Feuille de Lancement.

### **Comment l'aide financière est-elle octroyée ?**

L'aide financière au projet de Rue à Vivre est payée à 80% à titre d'avance endéans les 30 jours après la signature de la convention et au plus tard 1 mois avant la date de début d'activité.

En fin d'activité, le groupe porteur remet à Bruxelles Participation un rapport d'activité ainsi qu'un bilan financier accompagné de tous les justificatifs de dépenses.

Le solde de l'aide financière est payé endéans les 30 jours après la validation de ces documents.

Les montants non dépensés ou relatifs à des dépenses non acceptées seront remboursés par les bénéficiaires de l'aide financière dans les 30 jours de la demande de la Ville.

L'aide financière est octroyée conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi de certaines subventions.





## Communication et diffusion

Toute communication liée au projet de Rue à Vivre doit faire apparaître les logos du programme LIFE, de Living Streets et de la Ville de Bruxelles, ainsi que la mention « Avec le soutien de Bruxelles Participation des échevinats de la Participation, des Travaux Publics et des Espaces Verts ».

Les Rues à Vivre sont des expériences pilotes financées par le programme européen LIFE/Living Streets. Les idées et projets développés par les habitants dans ce contexte feront l'objet d'une publication à l'issue du programme. Les meilleures idées pourront également être répliquées ailleurs, à Bruxelles ou dans d'autres villes européennes.

## Responsabilité

Au moyen du formulaire de demande d'autorisation pour l'organisation d'un évènement, le groupe porteur informe la Ville de Bruxelles de la nature de l'évènement et des installations prévues dans la Rue à Vivre.

Toute activité organisée dans l'espace public doit recevoir au préalable un avis favorable du Comité de Gestion de la Ville de Bruxelles. Il est donc essentiel d'introduire dans les temps la demande d'autorisation pour l'organisation d'un évènement. Bruxelles Participation peut vous soutenir dans cette démarche.

Le matériel acheté doit avoir une vocation collective (disponibilité et accessibilité), c'est le groupe porteur de projet qui en est propriétaire et qui en est responsable pendant la durée du projet et après la fin du projet. S'il n'est pas (ou plus) utilisé dans le cadre de votre projet, le matériel pourra, en concertation avec Bruxelles Participation, être mis à la disposition d'une autre Rue à Vivre. Le groupe porteur s'engage à ne pas revendre ou donner à un tiers le matériel acquis dans le cadre du projet endéans les 36 mois à dater de la date de début de Rue à Vivre.

Le groupe porteur de projet s'engage à prendre une assurance RC pour la durée des activités de la Rue à Vivre et à en présenter une preuve écrite à Bruxelles Participation.







**LIVING  
STREETS**

## **Des questions ?**

L'équipe de Bruxelles Participation est disponible pour répondre à vos questions et pour vous aider à lancer votre projet :

Bruxelles Participation

Ann Van de Vyvere, Coordinatrice

Boulevard Emile Jacqmain, 19 - 1000 Bruxelles

02.279.21.30

[org.particip@brucity.be](mailto:org.particip@brucity.be)

